

**DISPOSITIONS ORGANIQUES****Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)**

Désignation des représentants du Conseil municipal au comité syndical

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), syndicat mixte fermé, a été créé en 1984 et a pour objet le traitement des déchets apportés par les communes et leurs groupements, la commune d'Ivry se chargeant de la collecte et du transport des déchets.

Le syndicat est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les Conseils municipaux des communes membres, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Je vous propose d'élire les représentants la Commune au comité syndical du SYCTOM, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)**

Désignation des représentants du Conseil municipal au comité syndical

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L. 5711-1, L. 5211-7 et L. 5211-8,

vu les statuts du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM),

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner de nouveaux représentants, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant, au comité syndical du SYCTOM,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

### **DELIBERE**

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) :

Titulaire :

- Pierre GOSNAT

Suppléant :

- Chantal DUCHENE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008